

ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER



Siège Social : 2, rue Sainte-Anne—41000 BLOIS—02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982 N° W 411001941 Préfecture de BLOIS

# RAPPORT D'ACTIVITE 2022

« LE MOULIN DE COUTANT »

41190 ST LUBIN EN VERGONNOIS - 02.54.50.89.35 - moulindecoutan@acesm.fr

CENTRE EDUCATIF POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PLACEMENT SPECIALISE

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>ACTIVITE DU MOULIN DE COUTANT</b>	<b>3</b>
1. Le nombre de journées de placement par mois	3
2. le nombre de journées de placement par trimestre	4
3. Les effectifs des jeunes du 01/01/2022 au 31/12/2022	5
4. Présence, âge et durée de placement des jeunes en 2022	6
5. La situation des familles	7
6. La situation scolaire/professionnelle des jeunes	7
<b>FONCTIONNEMENT DU MOULIN DE COUTANT</b>	<b>8</b>
1. Les jeunes	8
2. Procédure d'admission	9
3. Prise en charge psychologique	10
4. L'équipe	11
5. Les activités	14
6. L'accompagnement de la psychologue	15
7. Les partenaires	17
<b>CONCLUSION</b>	<b>18</b>
<b>EVALUATION CONTINUE</b>	<b>19</b>
<b>PHOTOS ACTIVITES</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 1 : Politique qualité et développement de l'amélioration continue</b>	<b>28</b>

## INTRODUCTION :

Le Moulin de Coutant est un service de l'ACESM créé en 2016. La structure a été créée suite à un appel à projet porté par le Conseil Départemental du Loir-et-Cher. Il sera transformé en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce service accompagne au titre de la protection de l'enfance et la MDPH, six adolescents de 12 à 18 ans dits à « difficultés multiples ». En 2022, Le Moulin de Coutant a poursuivi l'accompagnement de deux jeunes en prise en charge externalisée dont un en sus de l'effectif prévu (soit sept jeunes du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en mars 2022).

Les adolescents sont confiés au département par mesure judiciaire ou par décision administrative.

Le Moulin de Coutant est un internat qui fonctionne 365 jours par an avec un accueil mixte.

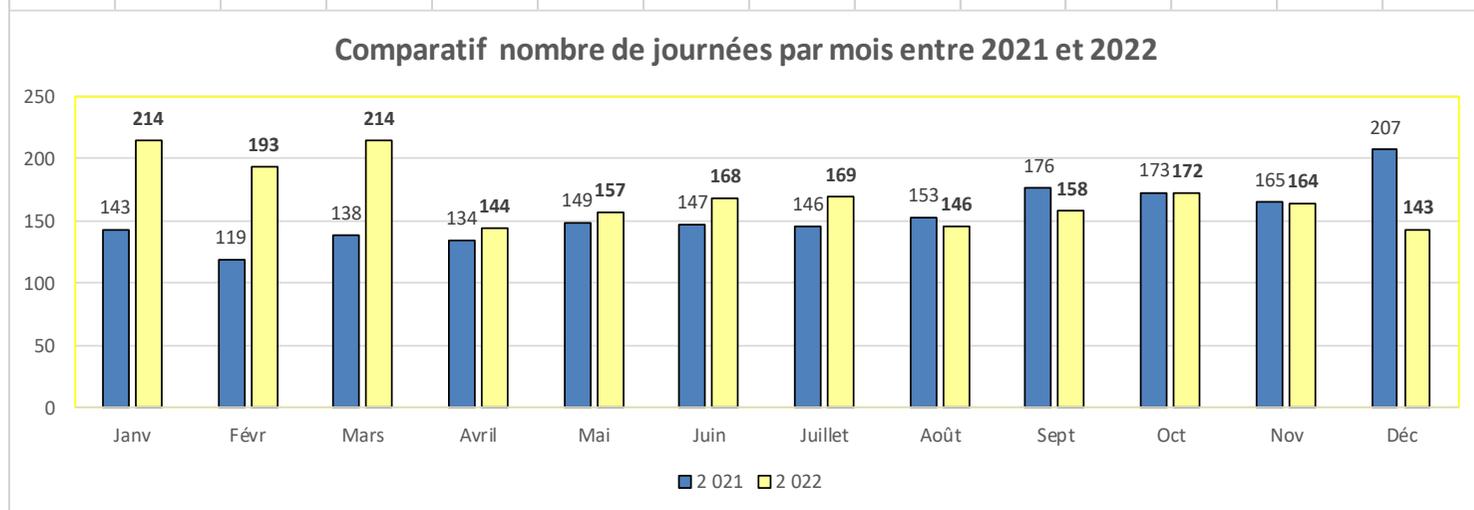
La structure propose un accompagnement « sur mesure » destiné à des enfants considérés comme porteurs de « difficultés multiples ». Le projet repose sur l'adéquation entre l'offre de service et la situation spécifique de chaque enfant accueilli. Basé sur un système, où le jeune est au cœur de l'accompagnement, le Moulin de Coutant, situé dans un cadre environnemental protégé et exceptionnel, offre des espaces de vie et de participations permettant aux jeunes d'être acteurs de leur prise en charge.

L'équipe éducative renforcée par des compétences sur les champs de la psychologie et de la psychiatrie veille à un accompagnement individualisé au cœur d'un collectif dans une approche multidimensionnelle. Celle-ci permet à chaque acteur, le jeune comme les professionnels de trouver une place adaptée.

## L'ACTIVITE DU MOULIN :

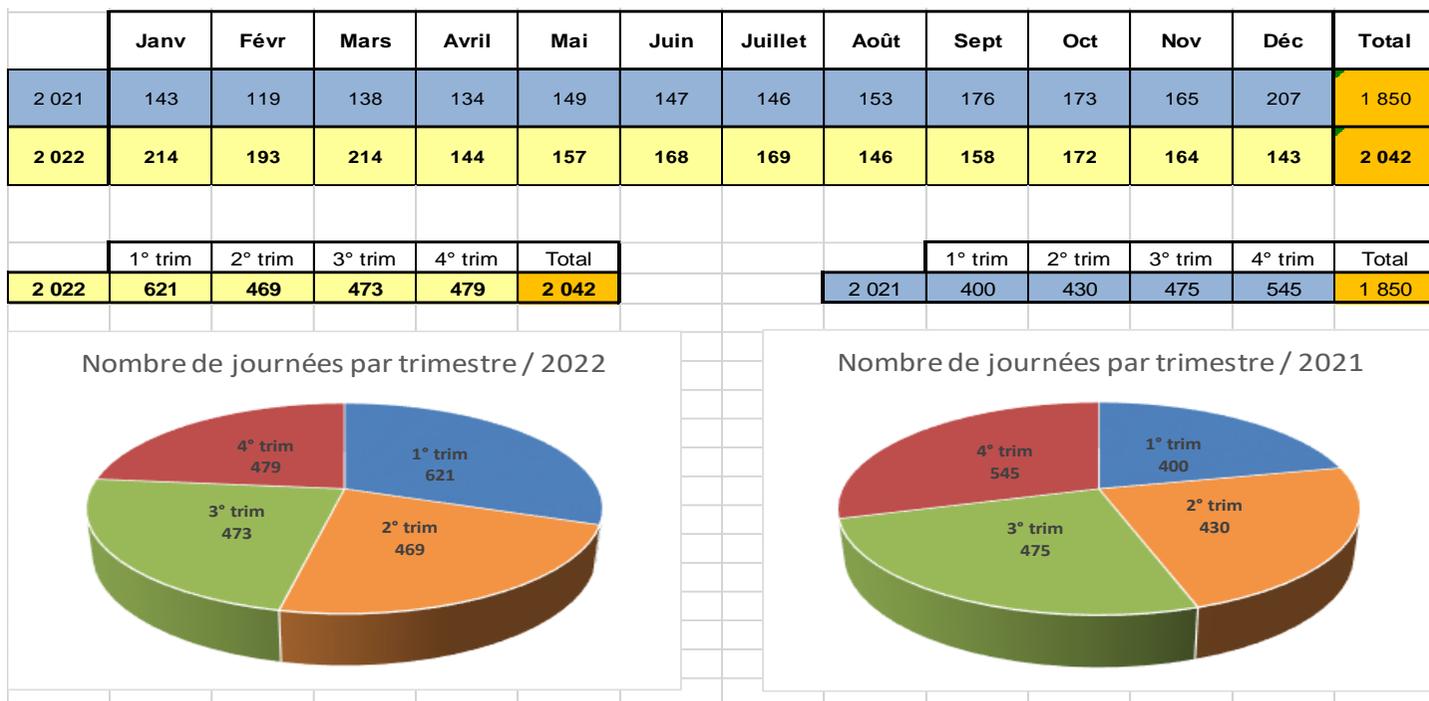
### 1. Le nombre de journées de placement par mois :

Comparatif nombre de journées par mois entre 2021 et 2022													
	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2 021	143	119	138	134	149	147	146	153	176	173	165	207	1 850
2 022	214	193	214	144	157	168	169	146	158	172	164	143	2 042



l'augmentation de l'effectif 2021 qui s'est poursuivi une partie de l'année 2022, ainsi que la diminution des droits de visites sur certaines situations ont contribué à l'augmentation du nombre de journées pour l'année 2022 (environ 200 jours).

## 2. Le nombre de journées de placement par trimestre :



Les jeunes accueillis au sein de Moulin de Coutant peuvent prétendre à des visites et hébergements auprès de leurs parents conformément à l'ordonnance de placement (DVH, DV, médiatisé, etc...)

La période de fin d'année est propice aux élargissements exceptionnels de DVH, ce qui contribue à une diminution de journées de présence.

Un lien et un travail permanents entre le service et les parents favorisent la relation de confiance, ce qui permet d'envisager l'évolution des DVH dans l'intérêt des jeunes et de leurs familles.

### 3. Effectif des jeunes du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le turn-over a été très important cette année 2022, notamment dû à des accueils d'urgence sur de courtes durées.

Cette année a permis une transformation radicale du groupe de jeunes accueillis. Aussi cette transformation a été marquée par l'arrivée de la mixité au sein du groupe avec l'accueil de 2 jeunes filles dont 1 en toute fin 2021.

	Au 01/01/2022	Entrées	Sorties	Au 31/12/2022
<b>GARCONS</b>	<b>6</b>	<b>1 (16/05/22) 1 (09/08/22) 1 (16/09/22)</b>	<b>1 (31/03/22) 1 (04/04/22) 1 (25/05/22) 1 (25/07/22) 1 (25/08/22) 1 (21/12/22)</b>	<b>3</b>
<b>FILLES</b>	<b>1</b>	<b>1 (07/06/22)</b>		<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

#### 4. Présence âge et durée de placement des jeunes en 2022

<b>Durée Placement au 31/12/2022</b>												
					DUREE DU PLACEMENT					AGE		
		Date Naissance	Date Placement	Date Sortie	2018	2019	2020	2021	2022	durée total placement au 31/12/2022	Age le jour du placement	Age à la sortie
1	G	13/08/2005	18/06/2018	31/03/2022	6m 13j	1a	1a	1a	2m 30j	3a 9m 13j	12a 10m 5j	16a 7m 18j
2	G	02/04/2004	17/02/2020	25/07/2022			10m 14j	1a	6m 24j	2a 5m 8j	15a 10m 15j	18a 3m 23j
3	G	24/01/2005	11/09/2020				3m 20j	1a	11m 30j	2a 3m 20j	15a 7m 18j	
4	G	04/11/2004	13/11/2020	04/04/2022			1m 18j	1a	3m 3j	1a 4m 22j	16a 9j	17a 5m
5	G	13/11/2006	20/08/2021					4m 11j	11m 30j	1a 4m 11j	14a 9m 7j	
6	G	03/01/2006	30/11/2021	21/12/2022				1m 1j	11m 20j	1a 21j	15a 10m 27j	16a 11m 18j
7	F	17/02/2007	20/12/2021					11j	11m 30j	1a 11j	14a 10m 3j	
8	G	22/03/2007	16/05/2022	25/05/2022					9j	9j	15a 1m 24j	15a 2m 3j
9	F	25/07/2008	07/06/2022						6m 24j	6m 24j	13a 10m 13j	
10	G	08/10/2005	09/08/2022	25/08/2022					16j	16j	16a 10m 1j	16a 10m 17j
11	G	22/03/2007	16/09/2022						3m 15j	3m 15j	15a 5m 25j	
7	JEUNES PRESENTS AU 01/01/2022				Moyenne des âges des jeunes présents au 01/01/2022					7 jeunes	16a 4m	
4	JEUNES ENTRES EN 2022				Moyenne des âges des jeunes suivis en 2022					à l'entrée 11 jeunes	15a 3m	
6	JEUNES SORTIS EN 2022									à la sortie 6 jeunes	16a 11m	
5	JEUNES PRESENTS AU 31/12/2022				Moyenne des âges des jeunes présents au 31/12/2022					5 jeunes	16a	

L'année 2022 a témoigné d'une prise en charge plus stable, les jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en continu. Le nombre de présence des jeunes est passé d'une moyenne de 5,59 sur 6 sur 365 jours. Ce qui signifie que le Moulin a fonctionné presque à taux plein toute l'année sans prendre en compte les DVH. Par ailleurs la fin de prise en charge des deux situations externalisées a contribué à une certaine forme de stabilité dans l'accompagnement au Moulin de Coutant. Le travail effectué pour l'orientation de ces deux jeunes a reposé sur un maillage partenarial, en interne pour l'une des situations et avec une structure médico-sociale extérieure pour la deuxième situation.

## 5. La situation des familles :

	Parents mariés	Parents divorcés	Parents séparés	Mère isolée	Père isolé	Mère décédée	Père décédé
11 Jeunes	1	6		2		1	1

## 6. Situation scolaire/professionnelle des jeunes :

	ITEP	IME	collège	Sans scolarité
11 Jeunes	5 jeunes	1 jeune	3 jeunes	2 jeunes (accueil courte durée )

Six des adolescents accueillis ont une prise en charge MDPH.

Cinq jeunes sur neuf bénéficient d'un dispositif DITEP avec pour seulement deux d'entre eux une prise en charge à temps plein au sein de leur établissement de scolarité.

Tous les jeunes aujourd'hui bénéficient d'une scolarité mise en place par le travail effectué à partir du Moulin de Coutant ou déjà existant à leur arrivée.

## LE FONCTIONNEMENT DU MOULIN :

### 1. Les jeunes :

Les jeunes destinataires de ce dispositif sont des adolescents dont la problématique se décline à partir de celle que nous observons aujourd'hui, ainsi que celles de nos partenaires, à savoir :

- ➔ Des jeunes très déstructurés et majoritairement en situation scolaire adaptée.
- ➔ Des jeunes présentant des troubles importants du comportement et récidivants qui traduisent les difficultés de construction de la personnalité et le recours à l'agir qui les caractérisent.
- ➔ Des problématiques sociales et troubles psychiques (troubles mixtes de la conduite et troubles émotionnels) qui coïncident avec un environnement social et familial souvent perturbé, nécessitant une prise en charge relevant d'une mesure de protection administrative ou judiciaire ainsi qu'une prise en charge thérapeutique, éducative et pédagogique en simultané.
- ➔ Des troubles du comportement et émotionnels de l'enfance et de l'adolescence, soit des troubles des conduites (conduites dyssociales, agressives ou provocatrices, répétitives et persistantes) à l'origine de leurs parcours émaillés de crises et de ruptures successives.

Concernant un jeune dont la prise en charge est exceptionnelle dans sa mise en forme, il bénéficie d'un logement externalisé seul, il est accompagné dans les actes du quotidien et dans son projet personnel par 2 éducateurs dédiés en marge de leurs interventions au Moulin de Coutant.

De plus, la particularité des profils réunis au sein du Moulin de Coutant engendre indéniablement des difficultés d'orientation, tant en vue de leur majorité qu'en terme de structure adaptées à leurs problématiques.

A ce jour, chaque jeune du Moulin de Coutant s'inscrit dans un dispositif scolaire ou professionnel lui permettant de construire son orientation et son projet de vie.

Concernant un jeune à l'histoire et au profil différent des accueils habituels au Moulin de Coutant (placement ASE et PJJ), son arrivée a dû être pensée afin d'optimiser les conditions de son installation. Etant donné, l'absence de structure adaptée à la situation de ce jeune, le Juge des Enfants de Blois a explicitement indiqué le Moulin de Coutant comme lieu d'hébergement pour lui.

Or ce jeune présentait également des difficultés au niveau scolaire (déscolarisation longue), il a fallu alors mettre en place une organisation individualisée quant à un retour au collège. Il a bénéficié d'un accompagnement scolaire adapté et contenant avec un fonctionnement sur mesure (transports, suivi, travail partenarial avec le collège).

Les jeunes du Moulin de Coutant bénéficient tous (sauf un jeune qui le refuse) d'une prise en charge psychologique avec un suivi par un pédopsychiatre. Les soins de ces jeunes sont toutefois parfois impactés par leurs troubles multiples qui rendent difficile une prise en charge en groupe thérapeutique comme cela est proposé dans les établissements de soins (CATTP/HDJ).

Après échange avec le jeune et l'éducateur lors d'un entretien mensuel, le pédopsychiatre en charge de la situation réévalue le traitement en fonction des observations de l'équipe éducative et des « ressentis » du jeune afin de l'adapter au mieux à ses besoins.

Cette recrudescence de profils qui nécessite une prise en charge pédopsychiatrique ont poussé le Moulin de Coutant et ses partenaires du soin à entamer une réflexion afin d'améliorer le travail partenarial dans l'intérêt de la prise en charge complexe de tous ces profils. Cette réflexion a abouti sur la reconsidération du travail à l'accompagnement à la parentalité.

La situation d'un jeune en particulier a motivé l'équipe du Moulin de Coutant à repenser l'accompagnement éducatif. Les difficultés liées à la prise en charge de ce jeune ont poussé le Moulin de Coutant à faire un travail de coordination auprès de tous les services concernés par cette situation.

## **2. Procédure d'admission :**

La multiplicité des prises en charge complexes nous a mené vers une réflexion concernant le protocole d'accueil au Moulin de Coutant et afin de permettre aux jeunes accueillis d'arriver dans les meilleures conditions possibles. Les besoins, les difficultés, les possibilités liés aux profils sont pensées dès la réunion de préadmission afin d'élaborer un plan d'accompagnement sur le long terme.

### 3. Prise en charge psychologique :

	Prise en charge Psychologique	Traitement médicamenteux	Notification MDPH
1	- RDV visio pédopsy trimestriel	oui	oui
2	/	non	non
3	- RDV trimestriel pedopsy HDJ	oui	oui
4	- Prise en charge individuelle 1 fois tous les 15 jours - HDJ RDV hebdomadaire - Pédopsy hospitalisation 1 fois par mois	oui	oui
5	- Prise en charge groupe thérapeutique 2 fois par semaine - RDV hebdomadaire pedopsy	oui	oui
6-7	/	non	non
8	- RDV mensuel pedopsy - Prise en charge HDJ en individuel 2fois par semaine	oui	oui
9	/	non	non
10	- RDV Artémis trimestriel	oui	oui
11	- Groupe au CATTP 1 fois par semaine - RDV pédopsy trimestriel	non	non

#### 4. L'équipe :

L'équipe professionnelle est pluridisciplinaire. Elle est composée de 11 personnes :

- 1 psychologue à 0.50 ETP
- 1 psychiatre à temps partiel
- 1 maître de maison
- 2 surveillants de nuit
- 5 travailleurs sociaux (3 éducateurs spécialisés, 1 moniteur-éducateur, 1 apprenti éducateur).
- 1 chef de service
- 1 directeur à 0.04 ETP

En sus de cet effectif, certaines situations nécessitent une prise en charge humaine plus conséquente.

Le profil psychologique de deux jeunes accueillis au Moulin de Coutant présentant des troubles du comportement liés principalement à la mise en danger se sont vus octroyés par l'ASE des moyens supplémentaires pour permettre à l'institution de recruter du personnel dédié à leur accompagnement au quotidien.

Aussi, les deux situations externalisées bénéficient d'effectifs très conséquents en termes d'intervenants.

Ces situations sont d'une importante complexité et ont nécessité des prises en charges innovantes et renforcées sur le plan humain.

Enfin, l'institution nous permet d'avoir un regard critique sur nos pratiques éducatives à travers un temps mensuel de réflexion sur l'analyse des pratiques. Un professionnel psychanalyste extérieur vient nous éclairer sur des questionnements légitimes et rassure l'équipe éducative quant à leurs interventions et leurs postures éducatives.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée notamment par l'arrivée et l'accueil de stagiaires en nombre d'origines diverses (recherche d'emploi, BTS, ME, reconversion ...) mais surtout hors du médico-social.

Cette nouvelle activité au Moulin de Coutant a permis à l'équipe de faire un travail de questionnement sur ses pratiques éducatives, mais également de poser un regard neuf et différent sur les actes du quotidien, sur l'analyse et l'observation des différentes situations accueillies.

Ainsi un travail au sein de l'ACESM a été mis en place afin de mettre en commun le travail d'accompagnement des stagiaires dans le but de pérenniser cette nouvelle activité.

L'expérience du Moulin de Coutant lié au système de référence a montré ses limites et ses failles et nous avons réfléchi à un fonctionnement différent. En lien avec le travail transversal d'une autre structure de l'ACESM (SAU), nous avons décidé de transposer leurs fonctionnements de coordination qui nous semblaient plus pertinents. En effet, en lien avec la mise en place d'un travail partenarial plus important avec les différentes instances, ce fonctionnement nous permet de proposer un travail de collaboration plus efficace. Aussi cela permet d'éviter certaines dérives liées à la dualité du système de référence. Ce n'est plus l'équipe qui impose une relation exclusive à l'enfant mais au contraire c'est l'enfant qui détermine lui-même avec qui il peut élaborer une relation éducative de confiance.

Dans les faits, le coordinateur reste l'interlocuteur privilégié auprès des partenaires (réunions, entretiens, synthèses, écrits professionnels ...) afin de rester le fil conducteur du projet personnalisé du jeune.

Auprès de chaque jeune, leur coordinateur est aussi identifié comme l'interlocuteur privilégié. Cependant, les jeunes ont bien intégré qu'ils peuvent interpeller le professionnel de leur choix pour toutes demandes concernant leur situation.

Nous avons souhaité passer à une coordination pour que chaque éducateur soit au fait de chaque situation des jeunes et afin que chacun est le même niveau d'information pour assurer la cohérence éducative en cas d'absence de collègues.

De ce fait, chaque professionnel a la même visibilité sur les objectifs à atteindre en fonction des moyens que nous nous sommes donnés lors des réunions d'équipe.

Plusieurs membres de l'équipe éducative ont suivi différentes formations leur permettant de développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur poste :

Intitulé de la formation	NOMBRE DE SALARIE	Organisme	Lieu de la formation	Nombre de jours	du	au
Accompagner et Soigner les enfants victimes de violences intrafamiliales	2	INFIPP	Blois	3	28/11/2022	30/11/2022
Affirmer sa responsabilité de cadre de direction	1	Andesi	Paris	4	29/09/2022	29/11/2022
Gestion de crise, violence, agressivité et contenance physique	2	Label formation	Blois	3	16/03/2022	30/06/2022
Manipulation Extincteur	3	Chubb	Blois	1	25/11/2022	25/11/2022
Némo	5	Troizaire	Blois	1	15/03/2022	15/03/2022
Océalia informatique	1	Océalia	Blois	7	26/01/2022	26/01/2022
Premier secours en santé mentale	2	INFIPP	Blois	14	31/03/2022	01/04/2022
Surveillant de nuit	1	ITS	Tours	35	06/09/2021	01/04/2022
Travail de rue	1	CNLAPS	Blois	3	14/03/2022	16/03/2022

## 5. Les activités :

Un certain nombre d'activités a été proposé aux jeunes au sein du Moulin de Coutant mais également sur l'extérieur.

Il s'agit, au travers des activités proposées, de travailler sur des objectifs précis en lien avec les problématiques de chaque jeune au sein du Moulin mais d'appréhender également leurs difficultés de socialisation.

Pour la plupart d'entre elles, ces activités sont initiées par l'équipe éducative, mais il peut arriver que ce soit à l'initiative des adolescents eux-mêmes.

- ✓ La pêche : l'accès direct à la Cisse au sein du Moulin favorise cette activité qui permet aux jeunes de s'apaiser et se détendre.
- ✓ La piscine : les jeunes apprécient cette activité qui peut également être un temps de détente et de travail autour de l'image de soi du bien-être, (avec un accès au SPA)
- ✓ La randonnée : grâce à la proximité de la forêt, il est possible à tout moment de faire une marche à deux ou à plusieurs.
- ✓ La pâtisserie et la cuisine : c'est l'occasion d'un moment de convivialité et de partage. Cette activité permet également de les associer à la vie du moulin de Coutant et représente un outil de travail éducatif.
- ✓ Les activités sportives en salle de sport (partenariat avec la salle du Sauvageau)
- ✓ Sortie au parc d'attraction (Futuroscope)
- ✓ Médiation animale
- ✓ Atelier poterie
- ✓ Animation musicale
- ✓ Activité et sortie proposées par l'association Culture du Cœur
- ✓ Sortie à Center Park
- ✓ Réaménagement de l'espace de vie (salon) du Moulin de Coutant

Un projet vidéo a été réalisé avec les jeunes au sein du Moulin de Coutant. Ils ont été acteurs dans le scénario et la réalisation. La projection de leur court métrage a permis d'échanger et de travailler sur les reflets de leurs images.

Les anniversaires des jeunes, les fêtes de fin d'année sont également sources de discussions et d'organisation avec les jeunes. Ils sont acteurs de l'organisation, la préparation et du bon déroulement des soirées.

Par ailleurs, les transferts annuels ont été institutionnalisés dans le fonctionnement du Moulin de Coutant, les lieux, les objectifs sont liés à la conjoncture et à la dynamique du groupe du moment.

Durant l'année 2022, les jeunes ont pu bénéficier d'un transfert en groupe sur plusieurs jours :

- Séjour en Vendée sur une semaine en camping

Le transfert a été pensé avec la participation de tous les jeunes du Moulin mais suite à plusieurs incidents deux jeunes n'ont pas pu y participer.

## **6. L'accompagnement de la psychologue :**

Le temps de travail de la psychologue au sein du Moulin de Coutant est équivalent à un mi-temps.

Il est essentiellement réparti autour de trois axes :

- Réunion de réflexion avec les professionnels
- Accompagnement clinique des jeunes accueillis
- Travail partenarial

En 2022, la psychologue a repensé son organisation de travail afin d'être présente sur l'ensemble des réunions d'équipe. La présence de la psychiatre une demi-journée par semaine sur ces temps de réunion, en sus de la présence de la psychologue, a permis de créer un maillage de questionnements cliniques riches pour les équipes. Le travail de réflexion mené au cours de cette année s'est montré d'une grande qualité mêlant réflexion, innovation et partages d'apports théoriques. Le débat s'est intensifié dans une équipe éclectique, riche de connaissances, qui se rassemble autour de la volonté commune de créer ensemble de nouvelles pratiques dans l'intérêt de jeunes de plus en plus abîmés psychologiquement.

Sur le plan de l'accompagnement psychologique des jeunes, la psychologue intervient tant individuellement que sur la dynamique de groupe. En 2022, la mixité du groupe et l'hétérogénéité des souffrances et pathologies qui y sont représentés ont nécessité un accompagnement de chacun à la vie en collectivité et à l'acceptation de l'autre dans sa différence. Les entretiens cliniques sont pensés selon la temporalité du jeune et sa disponibilité psychique. Le profil de certains jeunes accueillis cette année 2022 au Moulin de Coutant, marqué par une violence très importante, a demandé une adaptation perpétuelle de tous les professionnels dans les prises en charge proposées.

L'image de soi au travers d'une restauration narcissique a été un des axes essentiels travaillé cette année avec les adolescents du Moulin de Coutant. Après une vidéo réalisée fin 2021, nous avons choisi en 2022 de transmettre nos vœux en utilisant comme support la photographie. Réaliser une création artistique collective, appréhender son image et respecter celle de l'autre ont été les objectifs fixés par cette activité. Aussi une page Facebook du Moulin de Coutant a été créée par la psychologue du Moulin afin de sensibiliser les jeunes à l'utilisation des réseaux sociaux tant à ses potentialités qu'à ses dangers. Si les visages des jeunes ne sont pas visibles, nous y retrouvons les activités partagées qu'ils prennent plaisir à retrouver en s'abonnant à cette page.

La psychologue a également travaillé sur la frise de vie des jeunes accueillis au Moulin de Coutant. Souvent marqués par des questionnements sur leur histoire, la psychologue tente de construire pour chacun d'eux, à partir de la confrontation de leurs souvenirs et des rapports de leur dossier d'assistance éducative, une continuité dans leur parcours de placement. Ce travail est toutefois très chronophage tant le parcours des jeunes accueillis au Moulin de Coutant est marqué par des ruptures et des incompréhensions ou manquements dans leur histoire de vie.

L'année 2022 a également été marquée par l'intensité du travail partenarial, que ce soit avec l'Aide Sociale à l'Enfance, les structures médico-sociales et les acteurs de soins. De nombreuses réunions de réflexion et d'échanges ont été nécessaires pour penser le jeune dans la globalité de sa prise en charge et confronter les différents regards sur sa situation ; La continuité de ce travail doit se maintenir et se poursuivre en 2023, les problématiques de ces jeunes étant propices à la scission des espaces. Ce travail partenarial est ainsi plus que nécessaire pour rassembler ces jeunes et leur proposer un cadre contenant.

L'innovation et la création de l'accompagnement clinique des jeunes semblent être les maîtres-mots de cette année 2022.

## 7. Les partenaires

La mise en place des outils travaillés l'année précédents a porté ces fruits en 2022. Son fonctionnement est dorénavant pérenne et permet un accompagnement mieux pensé, l'accueil, la prise en charge et l'orientation sont beaucoup mieux élaborés.

Concernant la collaboration avec les établissements scolaires, le travail partenarial soutenu favorise une relation professionnelle régulière et de confiance dans l'intérêt du jeune accompagné.

L'accueil d'un jeune déscolarisé et dont le parcours de rupture avec l'école a demandé à l'équipe d'envisager un projet peu ordinaire. En effet un maillage a dû être mis en place entre le collège et un lieu de stage. Un lien a été établi avec l'inspection académique afin de mettre en place ce projet.

L'ACESM bénéficie d'un Atelier Scolaire et Technique (AST) en interne, qui profite à certains jeunes du Moulin de Coutant.

Là encore, la particularité et le projet institutionnel du Moulin implique l'accueil de jeunes à difficultés multiples et complexes. Ceci induit nécessairement un travail partenarial engagé, réfléchi et/ou la collaboration doit être constante.

Ainsi, des innovations dans l'accompagnement de la prise en charge ont dû être pensées, à travers notamment le travail pluridisciplinaire et le partage des actions mises en œuvre entre tous les intervenants qui participent à l'accompagnement des différentes situations.

Toutes les parties sont ainsi mises à contribution de manière la plus équitable possible.

Cette approche nous pousse à penser qu'il est essentiel de continuer à réfléchir à de nouvelles formes d'accompagnement, innovantes et ainsi accroître le réseau partenarial au-delà du champ du médico-social.

Ceci étant, nous sommes régulièrement confrontés à une problématique récurrente lié au manque de structures adaptées, tant pour les orientations des jeunes accueillis au Moulin de Coutant que pour des séjours de rupture ponctuels qui nous sont demandés.

Enfin, toujours dans cet esprit de collaboration partenariale, nous avons mis en place un événement annuel à travers lequel nous proposons à nos différents partenaires de partager un moment de convivialité autour d'un repas au Moulin de Coutant en présence des jeunes et de toute l'équipe. Cela renforce les liens professionnels mais permet aussi à nos partenaires de visualiser concrètement une idée du lieu où les jeunes avec qui ils travaillent sont accueillis.

## CONCLUSION :

Dans la continuité de l'élan entamé en 2021 à travers la reconstruction du projet de service du Moulin de Coutant, la dynamique interne mais également le travail inter disciplinaire permet aujourd'hui d'accueillir ces adolescents dans des conditions sereines, sécurisantes et pertinentes. Le développement de projet innovant et créatif en lien avec des profils à difficultés multiples encourage l'équipe du Moulin de Coutant à persévérer dans cette voie et être force de proposition dans le milieu médico-social, de la protection de l'enfance, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de notre département.

Enfin, le Moulin de Coutant a pu bénéficier des retombés dû au travail mis en place depuis l'arrivée de nouveaux professionnels. L'image du Moulin de Coutant s'est vue nettement améliorée non seulement dans le département mais également au niveau national (une équipe de tournage de France Télévision a sollicité l'ACESM afin de faire un reportage sur les éducateurs de l'équipe).

Le travail mis en place avec les jeunes a permis de créer une dynamique positive au sein de leur lieu de vie. Il s'agit aujourd'hui de maintenir cette dynamique de groupe, de poursuivre l'ouverture des jeunes vers l'extérieur et de mettre l'accent sur la prise en compte de la dynamique familiale et du travail autour de la parentalité.

Toutes ces démarches entreprises depuis quelques temps ont permis de faire évoluer chaque situation et de répondre aux besoins des jeunes.

Ces derniers se sont tous investis dans leur projet respectif et peuvent nous exprimer « qu'ils se sentent bien au sein du Moulin de Coutant » puisqu'ils y trouvent des intérêts certains.

## EVALUATION CONTINUE

### Plan d'action :

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat	Remarques
6	Evaluer l'opportunité de faire signer les règles de vie collective par les jeunes dans le but de donner valeur d'engagement	2022	FAIT	Les règles de vie collectives sont vues et signées en réunion de jeunes les jeudis
9	Définir et formaliser au niveau de l'association le dispositif de participation des jeunes aux instances collectives	2022	FAIT	Un Conseil de Vie Social a été mis en place en décembre 2022
11	Rendre systématique et plus formel la rédaction du compte rendu (thèmes abordés, décisions, suivi des précédentes réunions...)	2022	FAIT	Un cahier de réunion a été mis en place
19	Améliorer le travail en partenariat pour prévenir les situations de rupture	2023	FAIT	Le travail en partenariat a été renforcé et reste à évoluer pour être consolidé
44	Développer l'accès aux activités sportives, socio-culturelles et de loisirs à travers la recherche de partenaires adaptés	2024	FAIT	L'accès aux différentes activités a évolué. plusieurs jeunes sont inscrits dans différents loisirs et sports
50	Améliorer la planification des actions de prévention à la santé. Identifier les professionnels de santé nécessaires au suivi des jeunes (liste à établir + protocole de suivi santé).	2023	FAIT	Bilan CPAM pour les nouveaux accueils, le coordinateur et la psychologue veillent aux suivis médicaux. Feuilles d'émergences mis en place pour la prise des traitements.
			<b>A FAIRE</b>	Liste des professionnels de santé et de suivis de soin à réaliser 2023
70	Développer la prise en charge globale de la santé du jeune	2022	FAIT	Bilan de santé de la CPAM à chaque arrivant

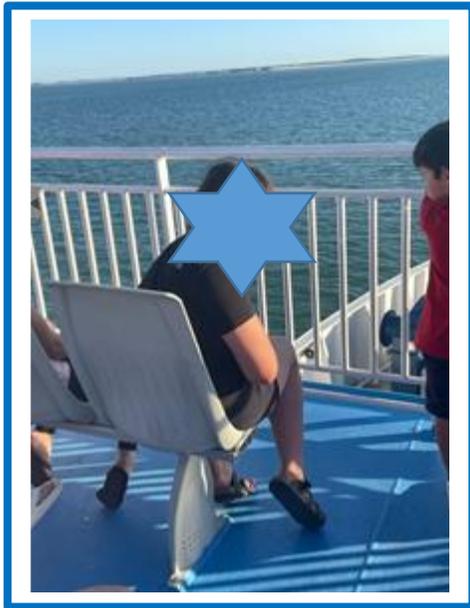
N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat	Remarques
91	Effectuer un rappel sur la vigilance à observer lors d'échanges entre professionnels en présence d'une tierce personne.  Etudier les possibilités d'améliorer l'isolation phonique de la salle de réunion	2022	FAIT	Point de vigilance rappeler régulièrement
122	Formaliser un repère commun sur la bientraitance	2024	<b>A FAIRE</b>	Actions associatives en cours
127	Intégrer dans le processus d'accueil des nouveaux salariés les repères retenus sur la bientraitance au niveau du service	2023	<b>A FAIRE</b>	Actions associatives en cours
138	définir d'une stratégie de communication externe (sujet CODIR)	2022	<b>EN COURS</b>	
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'utilisateur (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étouffer et renouveler le parc informatique). Mettre en application le RGPD (en cours).	2024	EN COURS	
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	EN COURS	
148	Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2022	<b>EN COURS</b>	Actions associatives en cours et à faire 2023
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	EN COURS	
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2022	A FAIRE	Echéance 2024

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat	Remarques
157	Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	2022	FAIT	Chapitre :EVALUATION CONTINUE dans le rapport d'activité avec le tableau des actions à améliorer
158	Déployer des actions d'information, de communication relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2024	A FAIRE	
166	Améliorer la sécurisation du stockage des médicaments	2022	FAIT	Une armoire fermée à clé a été mise en place ainsi qu'une feuille d'émargement
172	Formaliser un protocole de conduite à tenir en cas de maltraitance	2023	FAIT	Note d'information et formulaire d'événement indésirable
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2022	<b>A FAIRE</b>	Actions associatives en cours, échéance 2024

## FIN D'ANNEE AU MOULIN



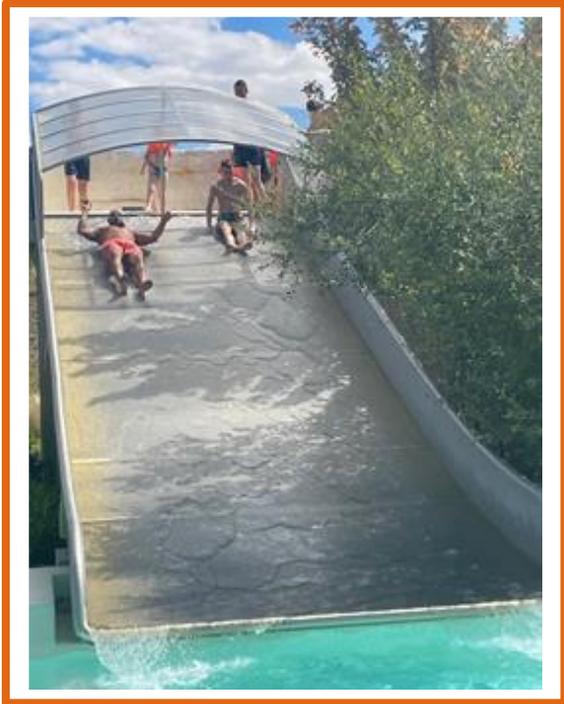
## SEJOURS D'ETE





## SORTIES ET ACTIVITES





# ET TOI QU'EST-CE QUE TU SOUHAITES POUR 2023 ?

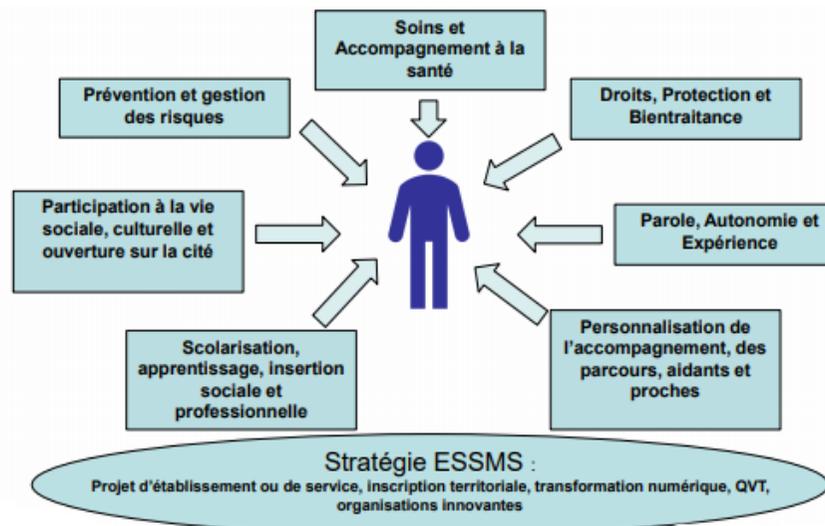


## ANNEXE 1

### POLITIQUE QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE L'AMELIORATION CONTINUE Préambule à la démarche qualité de l'ACESM

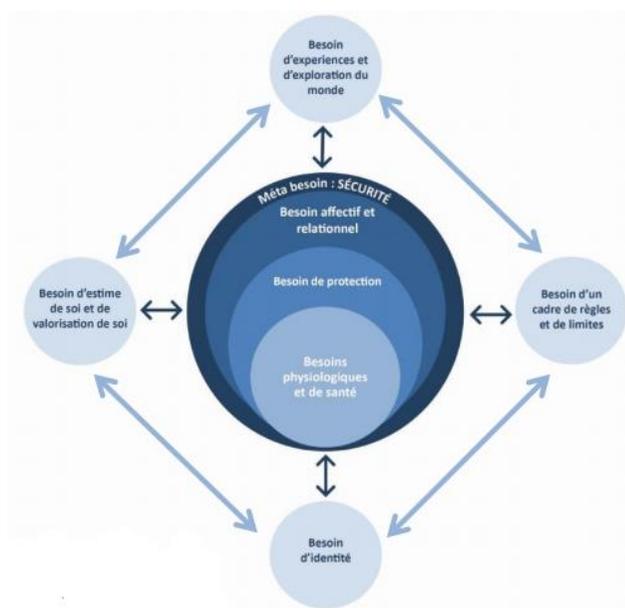
La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, a introduit l'obligation de procéder pour les établissements et services à « l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations [...] ». La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé modifie les modalités du dispositif d'évaluation confiant à la HAS (Haute Autorité de Santé) le soin d'élaborer un référentiel commun aux établissements du secteur social et médico-social et de procéder à l'habilitation des organismes amenés à réaliser ces évaluations. « Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la HAS mentionnée à l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale. ».

L'évaluation traduit une approche centrée sur la personne, l'utilisateur, tel que l'illustre le schéma ci-dessous :



Cette approche générique par principe et applicable à l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, fait écho dans le secteur de la protection de l'enfance à la nécessaire prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins ; prise en compte renforcée par le cadre réglementaire au regard de la l... enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondament... social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. ».

Source : Nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS - Mardi 30 juin 2020 - Comité de

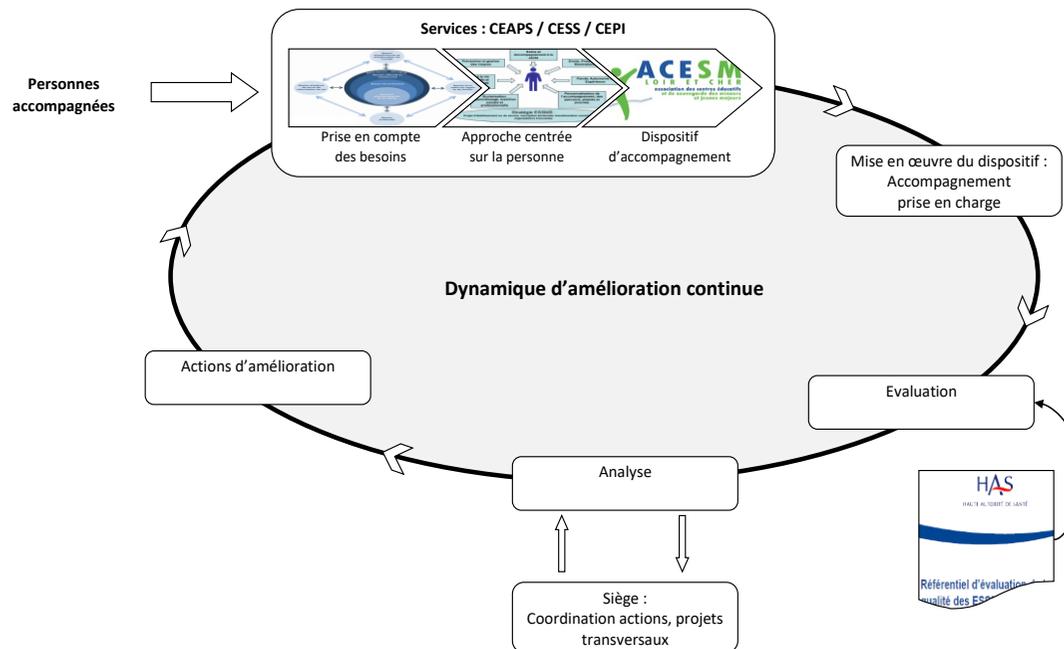


La notion de besoins fondamentaux renvoie à la définition qui en est faite par Marie-Paule Martin-Blachais dans son rapport « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » (Fév. 2017) dans lequel elle propose une « carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant » illustrant les éléments socles qu'il est nécessaire à considérer et à intégrer dans l'élaboration d'un dispositif de prise en charge qui répondent aux besoins de l'enfant. « La centration sur l'enfant, au regard de son intérêt supérieur, de la réponse à ses besoins fondamentaux au service de son développement physique, affectif, intellectuel et social, la préservation de sa santé, de sa sécurité, de sa moralité et de son éducation, ainsi que le respect de ses droits, constituent aujourd'hui les références théoriques, juridiques et de doctrine de la protection de l'enfance, et la préservation de son développement un enjeu de responsabilité partagée des acteurs privés et publics auprès de lui. »

L'ACESM déjà fortement mobilisée sur la problématique et les enjeux associés à la protection de l'enfance, propose une offre de prise en charge et d'accompagnement des jeunes à la fois orientée sur leur intérêt et en cohérence avec les besoins identifiés sur son territoire. L'ACESM pour déployer son action s'appuie sur des équipes de professionnels engagés et investis au quotidien et dispose d'un réseau de partenaires.

Au travers des projets portés par l'association et les réflexions engagées au sein des différents services, l'ACESM s'inscrit dans une logique d'amélioration de ses organisations et dans une recherche d'amélioration quant aux réponses à apporter aux personnes accompagnées. Ainsi, au fil du temps, l'offre et l'organisation évoluent traduisant une dynamique d'amélioration portée par la préoccupation constante de placer au premier rang l'intérêt des personnes accompagnées et le sens donné à l'action.

L'évaluation constitue une étape dans le processus global d'amélioration. Il s'agit d'un point d'étape, par ailleurs important, marqueur d'une situation à un instant donné. Elle donne à voir une photo de l'organisation du service, la manière dont les ressources, les compétences et les outils sont mobilisés pour mettre en œuvre les missions du service, elle interroge la manière dont nous portons un regard critique sur l'action produite dans la perspective de valoriser les savoirs et savoir-faire d'une part et d'évaluer l'opportunité de définir des axes d'amélioration d'autre part. Cette dynamique de travail qui s'opère de manière continue, associe les professionnels du service : équipes et encadrement. Elle s'articule avec la Direction Générale du siège qui coordonne des actions et projets transversaux sur la base de données issues des services dans une optique de mutualisation d'outils et de pratiques favorisant ainsi le partage d'expériences, l'interaction entre services. Cette approche transversale participe à une recherche d'efficacité et d'efficience au bénéfice du meilleur accompagnement possible des personnes



La **démarche d'amélioration continue de la qualité** déployée à l'ACESM s'appuie sur les évaluations internes et externes. Elle s'inscrit dans une démarche globale de gestion des risques et de développement d'une politique de bientraitance à l'égard des personnes accompagnées.

La démarche d'amélioration continue consiste à mener des actions permanentes et durables pour améliorer l'ensemble des processus des services, en éliminant les dysfonctionnements et en renforçant les atouts. Cela permet de réévaluer les pratiques intégrées régulièrement, de remettre en question les process et de faire évoluer les services durablement.

Notre **démarche d'amélioration continue de la qualité** vise donc à :

- Améliorer la qualité et le fonctionnement des activités et des prestations que nous délivrons auprès des personnes que nous accueillons et accompagnons,
- Mesurer l'effectivité de nos projets,
- Apprécier les effets et l'efficacité de nos actions,
- Interroger la pertinence de nos dispositifs.

**4 grands principes** la régissent ; il s'agit d'une démarche :

- **PARTICIPATIVE** : elle associe largement les professionnels et les usagers.
- **SPECIFIQUE** : elle prend en compte les spécificités de l'ACESM en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques publiées par La HAS.
- **INTEGREE** : elle inclue les travaux transversaux (projets de pôle, projets de service, projets personnalisés, etc.) et très en lien avec l'ensemble des dispositifs associatifs et de droits communs du territoire du Loir-et-Cher.
- **CONTINUE** : elle est retracée chaque année et s'inscrit dans un processus continu d'amélioration annuelle.

Au sein des Pôles, la démarche relève de la responsabilité de la direction de Pôle, qui en assure l'animation et le déploiement au sein de ses services, en lien avec les recommandations de bonnes pratiques et les résultats des évaluation externes, traduites en plan d'action et rendu lisible sur les rapports d'activité annuels.

Le responsable qualité intervient en appui technique dans le cadre d'une dynamique globale associative, et entre autres pour piloter les futures auto-évaluations annuelles, depuis la plateforme SYNAE.

Les évaluations externes sont menées par des cabinets externes en conformité aux dispositions prévues par les lois et réglementations, habilités par la HAS.

Les résultats viennent alimenter les **plans d'amélioration de la qualité** par des actions visant à **une démarche d'évaluation centrée sur la personne et la prise en compte de ses besoins.**

Blois, le 28 février 2023

Geneviève CETAIRE

Directrice Générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a long horizontal stroke.